

10.04.035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Etaient Présents :

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,
Jean-Claude PUYO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

Etaient Excusés :

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,
Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,
Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,
Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,
Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

Madame Chantal FARNIERE a été nommé secrétaire de séance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE
MISE EN PLACE DU TRI SÉLECTIF PAR LE SEMOCTOM SUR LES COMMUNES DE GÉNISSAC ET
MOULON

Sur proposition de Monsieur Joël ROUSSET, vice-Président en charge de la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Les lois Grenelle 1 et 2 de l'environnement votées en 2009 prévoient une réduction des déchets ménagers et assimilés avec des objectifs drastiques pour les collectivités qui doivent être réalisées d'ici 2012 et 2016. Les collectivités qui n'auront pas atteint les objectifs fixés (75% des emballages devront être triés d'ici fin 2012) subiront pour les années futures de très fortes augmentations de la Taxe Générales sur les Activités Polluantes.

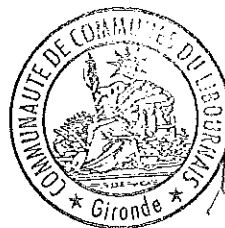
Conformément aux délibérations de la Commune de Génissac du 16 décembre 2009 et de la Commune de Moulon du 01.02.2010, de demande de mise en place du tri sélectif par le SEMOCTOM à compter du deuxième semestre, soit un ramassage tous les quinze jours en supplément du ramassage hebdomadaire existant pour les ordures ménagères.

Considérant que le SEMOCTOM fournit les conteneurs aux familles des Communes de Génissac et de Moulon et organise une réunion d'information.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 09 avril 2010,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 avril 2010,

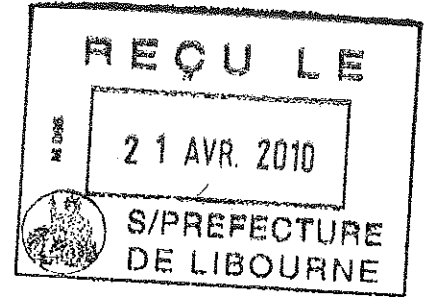
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire approuve la demande de mise en place du tri sélectif sur la commune de Génissac et Moulon à compter du deuxième semestre 2010.



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
Communauté de Communes du Libournais





10.04.036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Etaient Présents :

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,
Jean-Claude PUYO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

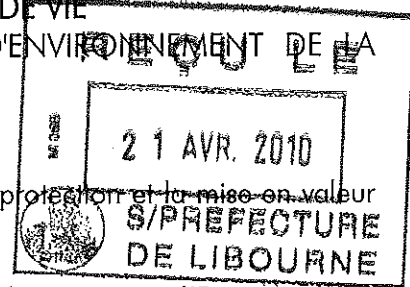
Etaient Excusés :

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,
Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,
Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,
Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,
Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,
Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

Madame Chantal FARNIERE a été nommé secrétaire de séance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE
ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA
GIRONDE (CAUE)



Sur proposition de Monsieur Joël ROUSSET, vice-Président en charge de la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Le Conseil Général de la Gironde a créé le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement (CAUE) de la Gironde en octobre 1979 en référence à la loi sur l'Architecture de 1977.

Cet organisme de forme associative est investi de missions de service public, qui consistent notamment à conseiller les particuliers dans leurs projets (plus de 4000 particuliers conseillés en 2009), informer et sensibiliser tous les publics à la qualité de l'architecture, des paysages et de l'environnement, et à assister les collectivités locales et territoriales dans leurs réflexions urbaines et paysagères (plus de 350 interventions pour les collectivités girondines ou partenaires institutionnels en 2009).

Pour mener à bien ces missions, le CAUE de la Gironde est constitué d'une équipe d'architectes conseillers, assurant des permanences communales ou cantonales sur l'ensemble du département. Pour conseiller les communes, le CAUE propose également les services de paysagistes, de consultants phytosanitaires et d'écologues.

Quatre missions fondamentales du CAUE se dégagent de la loi et trouvent leur traduction sur le terrain :

- Dans le domaine de l'architecture : évaluation de l'intérêt du bâti existant, concertation avec les utilisateurs, accompagnement dans les choix techniques pour son amélioration, recherche de financements possibles,....
- Dans le domaine de l'urbanisme : diagnostic de territoire, aide au choix des procédures d'urbanisme, aide au choix des intervenants à solliciter, suivi des démarches engagées,...
- Dans le domaine de l'environnement et du paysage : mise en valeur d'une identité paysagère ; réalisation de diagnostics paysagers, écologiques, phytosanitaires ; évaluation et formalisation d'hypothèses d'aménagement ; mise en œuvre de mesures de protection et de gestion,...
- Concernant le conseil aux administrés : veille à la faisabilité du projet et à son insertion dans l'environnement ; choix des types de volumes ou de matériaux ; évaluation des nuisances ; médiation dans le cadre de l'instruction de permis de construire,...

Afin de réaliser l'ensemble de ses missions, le CAUE s'appuie sur la perception d'une partie de la taxe d'équipement versée sur les permis de construire, mais également sur les cotisations des collectivités, particuliers ou associations qui décident d'y adhérer.

D'ores et déjà, la Communauté de Communes du Libournais a établi un partenariat avec le CAUE de la Gironde qui assure la maîtrise d'œuvre de sa charte de paysage. A ce titre, la Communauté de Communes du Libournais et le CAUE de la Gironde ont signé une convention de trois années pour mener à bien ce projet, encore en cours d'étude.

Dans le prolongement de cette démarche de charte, le CAUE intervient de plus en plus pour les communes de la Communauté de Communes du Libournais sur des demandes spécifiques (démarche de PLU, aménagement de sites sur les communes, conférences-débats sur la question des paysages,...). Ces actions, bien qu'émanant directement de la démarche de charte de paysage, en dépassent aujourd'hui l'objet premier.

De plus, au-delà de cette action spécifique, le CAUE représente un réel outil de conseil et d'appui pour les communes, au regard de ses champs d'intervention, mais aussi pour les particuliers.

Afin de soutenir l'activité du CAUE, suite à l'appel à cotisation envoyé à l'ensemble des collectivités girondines, la Communauté de Communes du Libournais peut adhérer à cet organisme pour un montant de 100 €, pour l'année 2010

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 09 avril 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 avril 2010,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser au CAUE de la Gironde une cotisation de 100 €, au titre de son adhésion à cet organisme, cotisation qui fera l'objet d'une inscription au projet de budget primitif pour 2010.

Imputation budgétaire : chapitre 011 – compte 6281 – service ADT. – fonction 820



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND, Président,
Communauté de Communes du Libournais

